

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 août 2016 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon.

Ce nouveau quartier est destiné à accueillir notamment :

- une école supérieure d'art et de design et une pépinière d'entreprises numériques, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM,
- une école supérieure internationale de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI,
- des logements favorisant la mixité sociale, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF PACA,
- une médiathèque tournée vers le numérique, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- des voies de desserte notamment en mode doux et des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Toulon est nécessaire à la réalisation de ce projet. Elle a pour objet notamment de créer un secteur UZe, dédié à l'opération, au sein du secteur UBh, avec un règlement adapté au projet.

Le dossier comporte, notamment, des informations environnementales et les décisions de l'autorité environnementale qui, après un examen au cas par cas, a exempté le projet d'étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU, d'évaluation environnementale.

Les décisions à l'issue de l'enquête :

Le conseil municipal de la ville de Toulon approuve la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet. A défaut ou en cas d'opposition, cette décision relève de la compétence du préfet.

Le conseil communautaire de la CA TPM, se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce nouveau quartier.

L'organisation :

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CA TPM. L'enquête se tiendra également en mairie de Toulon. Elle s'y déroulera : **du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus**, soit 31 jours consécutifs, samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-après :

Lieux d'enquête	Jours et heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon cedex 9	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de Toulon 275 avenue de la République Service Etudes et Planification - 9ème étage 83000 TOULON	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le public pourra également les adresser, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :

- Madame Nathalie HUBLER, expert de justice en urbanisme et immobilier, gérante d'un cabinet d'expertise à la Seyne-sur-mer, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.
 - Monsieur Henri FIORINI, officier de marine en retraite, spécialiste en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
- En cas d'empêchement du titulaire, il le remplacera et exercera alors sa mission jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux	Jours	Heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon cedex 9	Lundi 19 septembre 2016	de 9h à 12h
	Mardi 4 octobre 2016	de 10h à 14h
	Jeudi 13 octobre 2016	de 10h à 14h
	Mercredi 19 octobre 2016	de 14h à 16h30
Mairie de Toulon 275 avenue de la République Service Etudes et Planification - 9ème étage 83000 TOULON	Lundi 19 septembre 2016	de 14h à 16h30
	Mercredi 19 octobre 2016	de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CA TPM, en mairie de Toulon et au bureau du développement durable de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.var.gouv.fr>.

Sur sa demande et à ses frais, toute personne pourra également obtenir communication de ces documents en s'adressant au bureau du développement durable de la préfecture.